

Décision concernant la première question à l'ordre du jour: Domaine de première importance: Protéger les travailleurs contre les formes de travail inacceptables

Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de tenir compte de ses indications sur la mise en œuvre de la stratégie concernant le domaine de première importance «Protéger les travailleurs contre les formes de travail inacceptables», ainsi qu'en vue du projet de résultat 8 énoncé dans les Propositions de programme et de budget pour 2016-17.

(Document GB.323/POL/1, paragraphe 26.)